



## Cop 21 : deux entreprises aveyronnaises invitées à la conférence sur le climat



Les entreprises Mezagri et Sobac participeront à la Cop 21./Photo DDM.

Du 30 novembre au 11 décembre, la France accueillera et présidera la 21e Conférence Paris Climat 2015 (COP21).

Cette échéance cruciale doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de limiter le réchauffement mondial en deçà de 2 °C.

Les technologies de fertilisation mises au point par Marcel Mézy comptent parmi les solutions contre le réchauffement climatique qui seront proposées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Ces technologies, référencées par l'ADEME dès 1999, seront présentées par les deux entreprises aveyronnaises Mezagri et Sobac, qui respectivement les élaborent et les commercialisent.

Elles sont les seules entreprises du secteur agricole retenues par l'ADEME pour participer à cet événement international majeur.

Lors de la conférence scientifique internationale du 17 mars dernier, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a annoncé la mise en place d'un programme de recherche internationale, le «4 pour 1000», dont l'objectif est de développer la recherche agronomique afin d'améliorer les stocks de matière organique des sols de 4 pour 1 000 par an. Une telle augmentation permettrait de compenser l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre de la planète. Inversement, une diminution de 4 pour 1 000 déboucherait sur un doublement des émissions. La séquestration du carbone dans les sols agricoles est donc une des solutions de l'agriculture pour participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Lors de son intervention, le ministre a réaffirmé que l'agriculture devait faire l'objet d'une prise en compte spécifique dans le cadre de la Conférence Paris climat 2015.



Un écosystème capable de stocker plus de carbone qu'une forêt tropicale

Depuis longtemps, les Technologies Marcel Mézy permettent de créer rapidement de l'humus dans les sols et de valoriser les effluents d'élevage grâce à l'action de micro-organismes. Avec trente années de recul et dix mille exploitations agricoles les utilisant, elles prouvent qu'il est possible de stocker du carbone et de l'azote dans les sols (dix à quarante tonnes de carbone stockées en plus par hectare) et de réduire de façon conséquente les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'agriculture intensive (utilisation de produits chimiques, travaux lourds du sol, effluents et bâtiments d'élevage).

Ces technologies ont fait l'objet de nombreuses expérimentations officielles, dont les résultats attestent leur efficacité en faveur de l'environnement pour la qualité des sols, de l'air et de l'eau.

La Dépêche du Midi